



# Se rassembler pour mieux défendre nos conditions de travail et nos missions

Intervenons à tous les niveaux  
et ne laissons pas faire !

## Et pendant ce temps là...

Au moment où ces lignes sont écrites, 132 personnes (bilan provisoire) ont perdu la vie le vendredi 13 novembre 2015 et 352 autres sont plus ou moins gravement blessées.

Cette rubrique du bulletin sport, qui se veut outil de réflexion et autre regard sur certains aspects des questions sportives, est, chacun le comprendra, plus difficile à écrire.

Ce n'est pas la première fois que les enceintes sportives (cf. ce qui s'est passé aux abords du Stade de France - 4 morts dont 3 kamikazes) et le Sport sont la cible des auteurs d'attentats.

- en septembre 1972, durant les jeux olympiques de Munich, 11 membres de la délégation israélienne sont exécutés par un commando palestinien de Septembre Noir.
- le 15 juin 1996, durant l'Euro de Football en Angleterre, un camion piégé blesse 212 personnes à Manchester (revendiqué par l'IRA).
- le 27 juillet 1996, 2 morts et 111 blessés durant les JO d'Atlanta.
- le 1er mai 2002, une voiture piégée (l'ETA en revendiquera la paternité) aux abords du stade Santiago Bernabeu de Madrid fait 17 blessés, avant une demi-finale de ligue des champions de football.
- le 7 juillet 2005, soit le lendemain de la désignation de Londres pour organiser les JO de 2012, quatre explosions touchent les transports publics de Londres, faisant 56 morts et 700 blessés.
- en Irak, en mai 2006, quinze sélectionnés et officiels de l'équipe de taekwondo sont enlevés et n'ont jamais été retrouvés. L'entraîneur national de tennis et deux de ses joueurs ainsi que l'entraîneur national de karaté ont été abattus peu de temps après.
- le rallye Dakar, le 4 janvier 2008, est annulé, suite à la menace terroriste d'AQMI et au massacre d'une famille en Mauritanie.
- le 9 avril 2008, le marathon de Colombo au Sri Lanka fait 13 morts et 100 blessés (revendication des Tigres Tamoul)
- le 3 mars 2009, au Pakistan, 8 personnes sont tuées et 7 joueurs de l'équipe de cricket sont blessés à Lahore.
- le 1er janvier 2010, à l'initiative d'Al-Qaïda, 101 personnes trouvent la mort au cours d'un match de Volley dans le nord ouest du Pakistan.
- le 8 janvier 2010, le car de l'équipe du Togo est mitraillé dans le cadre de la coupe d'Afrique des nations, faisant 2 morts et 2 blessés.
- le 15 avril 2013, 3 personnes perdent la vie et 264 sont blessées au moment du marathon de Boston.

Même pas peur, tous les fanatismes sont abjects.

Nous continuerons à aller dans les stades et à vivre normalement, nous qui avons l'humain émancipé au centre de nos préoccupations.

C'est la meilleure réponse ou une des réponses possibles à apporter en termes de résistance immédiate.

Par ailleurs, les scandales de la FIFA (toujours en cours, avec notre «Platoche national» oui, celui qui demandait ni plus ni moins aux Brésiliens de suspendre leur grèves durant le Mondial de Foot 2014 – 3 fois rien, eux qui réclamaient plus de justice sociale, plus d'éducation et plus de services publics), de l'IAAF (athlétisme), d'autres à venir, posent singulièrement la question de la gouvernance du Sport, tant au niveau mondial qu'au niveau de notre pays. Notre CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) serait bien inspiré d'y réfléchir urgemment, avec tous les acteurs, dont le SNEP FSU.

[michel.rotenberg@snepfusu.net](mailto:michel.rotenberg@snepfusu.net)



## Congrès national de la FSU

La FSU organise son 8ème congrès national du 1er au 5 février 2016 dans la ville du MANS.

C'est un moment démocratique important de la vie de notre fédération.

Chaque syndiqué a reçu les textes préparatoires et a été incité à participer aux différents votes qui vont structurer les mandats de la FSU pour les 3 prochaines années.

Le thème 2 – la fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne est bien en phase avec l'actualité brûlante de notre ministère.

Nous vous invitons donc à participer au congrès départemental de la FSU de votre lieu d'exercice, afin que nos revendications spécifiques soient entendues et prises en compte.

Le groupe Sport du SNEP sera représenté dans la délégation nationale du SNEP au congrès par Pascal ANGER (qui suit aussi le thème 3 sur «Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique») et Gwenaëlle NATTER. Pierre Yves DORE (notre élu au CTM) participera au thème 2. Vous pouvez leur faire part de vos remarques.

[michel.rotenberg@snepfusu.net](mailto:michel.rotenberg@snepfusu.net)

## Le SNEP-FSU invité aux débats sur le sport de la fête de l'Humanité

Le SNEP-FSU a participé à une table ronde sur l'austérité et l'avenir du MJVS avec Mme Buffet, le SNAPS, EPA, le SEP, la CGT et un journaliste du Monde. Il y a fait entendre son rejet de la politique austéritaire, ses analyses et ses propositions pour redonner un sens au service public du sport et de ses personnels. Nous revendiquons une loi ambitieuse pour démocratiser et rendre émancipateur le sport, bien commun éducatif et culturel. Nous avons participé à d'autres débats entre autres sur la candidature de Paris aux JO. Le SNEP-FSU a été écouté très attentivement.



[pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net)



## Un colloque le 13 janvier sur l'avenir du MJVS à l'assemblée nationale (AN)

Le SNEP-FSU avait rencontré la Député Marie-Georges Buffet (MGB) lors de la préparation du budget sport et pour réfléchir sur une initiative publique pour élargir le combat de l'intersyndicale.

Cette discussion a donc permis dans le cadre de nouvelles rencontres entre MGB et l'intersyndicale MJVS, de faire émerger l'organisation d'un colloque sous l'égide de l'AN, haut lieu politique des élu-e-s de la nation. Ce colloque associerait outre le SNEP-FSU et l'intersyndicale, probablement tou-te-s les député-e-s des groupes parlementaires FDG, Radicaux, PS, Verts, UDI, LR pour s'en tenir à l'essentiel : rejoindre un pôle éducatif reconnaissant la spécificité JS et comment le service public, du sport, des APS et de l'éducation populaire, peut-il répondre aux enjeux et défis du XXI siècle ?

Le mouvement sportif y serait aussi associé.

## Edito

# Se rassembler et ne pas laisser faire !

## SOMMAIRE

<b>News</b> _____	2
Et pendant ce temps là... Congrès national de la FSU Débat du SNEP-FSU à la fête de l'humanité	
<b>Édito</b> _____	3
Colloque le 13/01 sur avenir du MJVS	
<b>Échos des luttes</b> _____	4-5
Les actions menées Du local au national Sur la réforme territoriale Journée de travail avec la CGT	
<b>Réforme territoriale</b> _____	6-7
<b>Budget 2016</b> _____	8
Budget sport Budget général	
<b>CNDS</b> _____	9
Le SNEP-FSU rencontre le CNDS Rapport d'activité 2014 Budget 2016	
<b>Corpo</b> _____	10
Le scandale des indemnités Les dérapages du ministère CAP et concours	
<b>Actualités</b> _____	11
Nouvelle structure CTS Dialogue social ? Élections régionales	
<b>Sport et société</b> _____	12-13
Le sport, l'EPS et le sport scolaire malmenés par le gouvernement Service civique et politique de l'emploi COP 21 La communication malsaine d'Addidas Et si l'on se passait de coca ?	
<b>Le SNEP-FSU</b> _____	14-16
Qui fait quoi L'agenda Contrepied boxe Les correspondants régionaux Pourquoi se syndiquer Fiche de syndicalisation	

Une effroyable réalité de notre monde est venue nous percuter le 13 novembre avec les ignobles attentats de Paris. Au-delà de la nécessaire empathie envers toutes les victimes et leurs proches, il nous faut continuer à vivre et à défendre nos principes et valeurs qui devraient permettre le bien vivre ensemble : l'égalité, la liberté, la fraternité, la laïcité, la justice, la démocratie et l'Etat de droit, l'universalité humaniste...

Or, sur le plan politique et au plus haut niveau, nous constatons une certaine instrumentalisation des attentats et de l'Etat d'urgence. Le prolongement, avec ses formules pouvant criminaliser tout mouvement social ou syndical (autorisant par contre les manifestations commerciales ou sportives), une demande de révision constitutionnelle, etc..., sont, de notre point de vue, très inquiétants pour notre démocratie. Il n'y aura pas de sécurité sans liberté, sans justice sociale et climatique, sans égalité, sans pluralisme des médias, sans démocratie et sans Etat de droit.

Il nous faut bien évidemment poursuivre la lutte contre le terrorisme en France et ailleurs, mais en s'attaquant aussi aux sources multiples et complexes à l'origine de ces actes inacceptables. Il faut aussi se donner plus de moyens pour la justice, les forces de l'ordre, l'éducatif, le social, le culturel,.... Cela passe par le développement des services publics.

Dans le même temps, le gouvernement mène ses réformes et continue sa politique d'austérité avec des conséquences en terme de chômage, de précarité, de pauvreté, de casse des services publics, de mesures anti sociales.

À travers la cible du stade de France, c'est aussi un bien culturel commun, le sport, qui est visé et qui contribue pourtant au vivre ensemble. Répondre aux attentats, c'est porter nos revendications sur l'appropriation de cette culture que ce soit à l'école avec l'EPS ou au sein des clubs. C'est la question de la démocratisation des activités physiques et sportives qui est posée.

Or, le sport ne cesse d'être instrumentalisé et dilué dans des causes autres que son objet premier qui est d'ordre éducatif et culturel au sens émancipateur. Il n'y a pas de volonté de démocratiser le sport. La réforme territoriale est, de ce point de vue, destructrice et ne respecte pas les personnels et leurs missions spécifiques au service de l'intérêt général. L'EPS, elle, est agressée dans le premier degré avec la réforme des rythmes et en collège (programmes, réforme collège, DNB).

Le SNEP-FSU et d'autres forces opposent une résistance en construisant des propositions, mais le pouvoir ne veut pas les entendre ayant fait le choix politique de n'écouter que certaines organisations minoritaires.

Même si le pessimisme, la confusion, le climat anxigène et fataliste sont entretenus, entre autres, par nombre de forces médiatiques, nous devons rappeler que nous luttons pour l'intérêt général dans le respect des valeurs et idéaux qui nous animent, pour le développement des services publics comme outil et source d'égalité, de justice sociale, de démocratie...



Benoit Hubert SG



Michel Rotenberg RN



Pascal Anger SN

# Actions

Le mois d'octobre a mobilisé les collègues dans les régions fusionnées et les chefs lieux des régions stables.

Des actions JSCS/PP, locales autour des intersyndicales, JSCS voire JSCSPP ont permis d'enrayer l'étape Comité Technique (CT) où, bien souvent, la réforme n'était à l'ordre du jour que pour information. Notre avis dérange et ce pseudo-dialogue social n'est que formel.

Or, une réforme dans une démocratie digne de ce nom se fait dans la consultation, la concertation et la négociation : 3 mots oubliés.

Le SNEP travaille en intersyndicale-JS nationale sur des actions pour construire une cohésion sur tout le pays et combattre cette incohérence administrative et politique avec de graves conséquences pour les personnels et les missions.

## Agir : localement/ nationalement

Faisons le lien entre actions locales et nationales pour encourager les collègues à s'engager et à créer les rapports de force nécessaires.

Attention à ne pas favoriser de distances entre les Personnels et leurs syndicats.

Un an après les Elections Professionnelles, les hauts fonctionnaires (préfets, DRH, chefs de cabinet, ...) tentent de jouer sur la légitimité des syndicats et des représentants du personnel pour contrecarrer leurs activités. Ils scrutent les rapports de force et regardent si des réunions préparent les actions.

La stratégie gouvernementale est de mettre en difficulté les syndicats et les élus représentants des personnels.

En conséquence, il convient de veiller à organiser des AG du Personnel et à construire des démarches intersyndicales.

Agissons et évaluons la mobilisation des collègues lors des AG, avant d'aller manifester.

Les mots d'ordres nationaux sont à reprendre ou à adapter en fonction du contexte local.

Les positions locales et les souhaits des agents sont à faire remonter au SNEP-FSU.

Tous les militants doivent veiller à la cohérence pour enrayer la marche forcée de cette réforme territoriale et de cette RéATE-2.

La démocratie est à imposer ; les rapports de force y contribuent. Ils sont donc indispensables et à construire.

*Le Groupe Sport du SNEP-FSU*

**ALPC** Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente  
Réforme territoriale : arrêtons la mascarade ; refus de siéger en CT.

Déclaration au préfet préfigurateur pour dénoncer les aberrations, la parodie de dialogue social, l'absence organisée de concertation avec les personnels et leurs représentants.

**BFC** Bourgogne-Franche Comté  
Déclaration en CT conjoint dénonçant l'application «au pas de charge» de cette réforme, transformant le Service Public (SP) en «champ de ruines» et exprimant «l'urgence de ralentir».

**ACAL** Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine  
Active dès cet été, l'IS-JSCS locale a déjà manifesté et refuse de siéger aux pseudo-instances de dialogue social.

**AuRA** Auvergne-Rhône-Alpes  
Déclaration et refus de siéger au CT.

**BZH** Bretagne  
Le 16/10, les personnels de la DDCSPP 35 réunis en AG adressent une lettre au préfet refusant la fusion DD-DR en DRDJSCSPP.

L'IS-JSCSPP de cette DDI fait une déclaration en ce sens au DSAF du 1er ministre le 28/10.

Et le 29/10, les élus DD et DR boycottent le CT.

**Les échos des autres régions nous arrivent ; les personnels JS de France réagissent partout.**

**Novembre**, la mobilisation continue contre les DRD. Les DR et les DD convoquent les CT conjoints pour présenter les macro et micro-organigrammes.

La FSU vous a adressé un mail sur le décret constitutif des DR pour rappeler que nos services sont déconcentrés pour des missions,

en particulier SJEPVA et non des dispositifs (PEDT, service civique, ...) comme souvent leurs schémas l'indiquent.

Attention aussi aux fiches de postes qui, côté CS, conduisent à des entretiens professionnels qui déclenchent ou pas des réductions d'ancienneté. Notre statut de personnel technique et pédagogique attend des contrats d'objectifs ou des plans d'actions qui conduisent à des évaluations de travail adaptées à des cadres A de la FP et accomplissant des missions de SP.

**En décembre**, les élus nationaux et les élus locaux des CT devront être vigilants sur les négociations en « catimini » des postes en perspective dans l'interdépartementalité. Nous devons collectivement éviter que des collègues se retrouvent isolés et obligés à accepter des organisations qui les déstabiliseraient.

L'intersyndicale JS a obtenu un groupe de travail spécifique sur l'interdépartementalité. L'agenda est serré et nous devons résister aux précipitations.

A un mois de l'application de cette réforme, les actions locales et nationales ont convergé pour freiner, en partie, cette marche forcée. Les fusions DD-DR sont retardées en Bretagne, à Montpellier et Amiens. Au national, les syndicats se battent sur les incohérences du décret des DRDJSCS. Au local, les personnels et leurs représentants bousculent la mise en œuvre.

Préparons les actions de résistances à cette réforme destructrice des SP et de leurs missions. Reconstruisons un réseau JS (DR-UT-CREPS) et une filière du national au local.

*Pierre-Yves Doré, élu au CTM-JS*



# Intersyndicale JS (IS-JS) et Réforme Territoriale (RT)

## Actions nationales depuis la Rentrée

### 25/09 : CHSCTM et souffrance

Reconnaissance par le MVJS de la souffrance au travail des personnels JS :

- Le ministre devient responsable des Risques Psychosociaux (RPS) constatés dans les registres des CHSCT.
- Constitution d'un GT au sein du CHSCTM dédié au suivi de cette situation.
- Expertise d'évaluation de l'impact de la réforme ; forme à définir.

Le MVJS est devenu une organisation harcelante telle que dénoncée par l'Intersyndicale (IS) - JS (CGT, FSU, SNAPS, SEP, A&I ; FO ne s'y associe pas) dans sa lettre à Patrick Kanner, président du CTM, au printemps 2015.

### 12/10 : CTM-JS boycotté

Le CTM convoqué avait à son ordre du jour la Réforme Territoriale (RT), mais simplement pour information, comme si l'avis des représentants du personnel était secondaire.

Ce simulacre de dialogue social a motivé le refus de siéger de notre IS-JS sauf pour la CFDT et le SEJS (inspecteurs à l'UNSA).

Ce CTM était suivi d'un GT (groupe de travail) sur la RT auquel l'IS-JS a participé.

Les élus n'ont pu que constater que les approximations de la Réforme étaient vouées à se traduire par des aberrations comme les 2 circuits de commandement en DRD : celui du ministère pour le DR et celui du SGMAS et préfet de département pour le DD.

La reconstitution d'un réseau DR-UT-CREPS n'en est que plus fondamentale.

### 13/10 : flash d'infos IS-JS

Envoi à tous les syndiqués pour faire les liens avec les actions locales.

### 16/10 : lettre IS-JS au PR et PM

(PR : président de la république ; PM : premier ministre)

Cette lettre rappelle la dimension éducative portée par les missions SJEPVA indispensable au vivre-ensemble, ainsi que la perspective d'un pôle éducatif porté par le candidat Hollande.

Elle dénonce la perte de sens de nos spécificités pour nos services en DD et DR noyés dans les ministères dits sociaux, ainsi que le refus du ministre d'ouvrir une réflexion.

L'IS-JS demande au PR et au PM la refondation de notre département ministériel.

### 18/11 : GT DRDJSCS

Ce 2nd groupe de travail réunissait les élus des CTM santé et JS + du CT des DDI sous l'égide du préfigurateur, le préfet Névache entouré du DSAF du 1er ministre, de l'adjointe au SGMAS et de leurs assistants.

A 43 jours de la mise en place de la Réforme avec des DR fusionnées et même des DRD dans les nouveaux chefs lieux (les cas d'Amiens, Montpellier et Rennes restent en

discussion), le dialogue social n'est plus qu'une ombre. Les textes sont ficelés et quand les «élites» nous parlent d'arbitrages, ce ne sont que d'ajustements entre autorités grassement indemnisées ; les postes hiérarchiques de DD, DR, Préfet, etc...

Sur l'interdépartementalité, les élus JS ont obtenu un GT spécifique aux PTP pour tenter de faire valoir nos spécificités et maintenir ce travail de «terrain» qui crée du lien.

### Novembre-Décembre :

Campagne élections régionales

L'IS-JS adresse la lettre au PR, au PM et à de nombreux responsables politiques pour solliciter des rencontres afin de considérer la place et le rôle de JS dans les services publics.

### 24/11 :

Dans la foulée d'une rencontre avec MG Buffet, la décision a été prise de réunir à l'Assemblée Nationale le 13/01 des députés de chaque groupe parlementaire siégeant à la commission culture-sport-éducation avec le mouvement sportif, peut-être, des DTN et l'IS-JS. Enfin, le sujet de notre service public JS quitterait l'administratif, pur et dur, pour revenir dans la politique. Des communiqués de presse de l'IS-JS sont venus soutenir les actions locales dans toutes les régions et rappeler les revendications pour un réseau DR-UT-CREPS.

Echangeons pour amplifier nos actions.

Résistons pour exister et servir !

*Pierre-Yves Doré, élu au CTM-JS*

## Journée de travail de la CGT sur le sport

Le SNEP FSU (Jean Lafontan – Michel Rotenberg) a répondu positivement à l'invitation qui lui avait été lancée en participant le 4 novembre 2015 à la journée de travail confédérale organisée par la CGT sur le Sport.

### 4 tables rondes :

- **Quelle pratique en entreprise** (Union Sportive Métro Transports/CGT - .FSGT – Fédération Française du Sport d'Entreprise) :

Ce qui a été évoqué en termes de témoignages.

Le sport à l'entreprise ne mobilise plus que 10 à 15% de participants, essentiellement sur les activités de forme et de bien être, les activités adaptées et accessibles en vogue ainsi que les activités ludiques.

La distanciation domicile – travail sur l'accès aux installations est un frein majeur à l'accès aux pratiques.

- **Sport et Management** (comité Sport du MEDEF – un DRH – CGT).

Les effets, supposés bénéfiques, du Sport au travail, versus le patronat sur la santé devraient permettre : la réduction des stress et de l'absentéisme, la valorisation de son image personnelle, l'attraction et la fidélisation à l'entreprise, l'intégration en tant que cohésion sociale à l'entreprise, le lien social dans l'entreprise (à exploiter en terme de communication interne), la reconnaissance personnelle et l'apport d'une motivation accrue, donc de la productivité ! La boucle est bouclée, circulez y a rien à voir.

On est loin des grands principes humanistes de démocratisation des pratiques auxquels nous souscrivons, ce que n'a pas manqué de rappeler fort utilement la représentante de la CGT à ses interlocuteurs.

- **Les grands événements sportifs.** (L'ancien maire adjoint chargé des Sports à la Ville de Paris - le président de la fédé d'Athlétisme – CGT – L'association SHERPA)

Pas grand-chose à en dire qui n'ait déjà été évoqué dans notre texte SNEP sur les grands événements sportifs au Congrès de VOGUÉ (voir notre site sport).

A retenir néanmoins l'affirmation forte d'une autre gouvernance du Sport mondial (cf. FIFA et IAAF) et la bataille permanente contre la casse et/ou la précarité de l'emploi dès lors qu'il y a construction d'infrastructures pour accueillir les GESI.

- **La candidature de Paris aux JO 2024.** (le maire adjoint chargé des Sports à Paris – Denis Masseglija – Bernard Lapasset – le secrétaire général de la CGT – un sportif paralympique – Marie Georges Buffet)

Oui aux JO si les politiques publiques sont ambitieuses et que l'exemplarité de l'état, à commencer par son budget et la programmation d'installations à construire est tangible.

Oui aux JO si la réduction des inégalités d'accès aux pratiques dont la mobilité réduite, l'éducation par le Sport, la lecture critique du spectacle sportif deviennent des priorités.

Les questions de son financement ainsi que des médias ont également été abordées.

[michel.rotenberg@snefpsu.net](mailto:michel.rotenberg@snefpsu.net)

# Le Service public du Sport a-t-il encore un avenir ?

## Analyser et comprendre

Le 31 juillet 2015, le premier ministre a écrit le pire des scénarios pour Jeunesse et Sports. La proposition de l'intersyndicale nationale Jeunesse et Sports, représentant plus de 90 % des personnels, pour la reconstitution d'un réseau jeunesse et sports, avec DR + UT + CREPS, n'a pas été retenue. Outre le transfert des CREPS aux Régions, il s'agit de mettre en place d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2016, autrement dit «demain», des DRDJSCS ; c'est-à-dire des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

### Les CREPS

Le transfert du bâti des 17 CREPS aux Régions est prévu le 01/01/16 et celui des personnels en charge de l'accueil et de la réservation (hébergement), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce nouvel acte de décentralisation fait suite à la fermeture de 8 CREPS en 2008.

### Les questions sont nombreuses :

- qu'est-ce que les nouvelles assemblées régionales voudront faire de ces formidables outils, derniers établissements publics nationaux de formation aux métiers du sport et d'accueil des sportifs de tout niveau (dont l'élite) ?

- quelle intégration dans le cadre du «grand IN-SEP» ? Concept à préciser urgemment.

- dans les régions fusionnées où existent plusieurs CREPS, ceux-ci seront-ils tous conservés ?

- les CREPS de Bretagne, Normandie et Corse seront-ils recréés, comme cela est préconisé ?

Mais d'autres questions se posent à très court terme, puisque la décentralisation des CREPS nécessite un décret d'application de la loi NOTRe du 07/08/15. Après plusieurs mois de silence, le ministère a mis en place un groupe de travail en novembre 2015 ! Dès la première réunion le 05/11/15, 2 principaux

points d'achoppement sont apparus : la nouvelle gouvernance des CREPS (composition du conseil d'Administration) ainsi que la sortie de l'ensemble des personnels du comité technique ministériel (erreur ou intention délibérée ?). Si les organisations syndicales ont obtenu gain de cause sur le 2<sup>e</sup> point (tous les personnels, et notamment les PTP, restent bien agents du ministère chargé des sports), la sous-représentation des personnels au CA reste problématique (3 représentants du personnel sur 20 membres !)

Rappelons que les CREPS étaient les seuls outils opérationnels du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, il est en train de les perdre.

### Les services JSCS

Pour les services, le document de référence de la MICORE (Mission de Coordination de la Réforme) du 11/09/15 donne un cadre à la création des DRDJSCS(PP), même s'il reste de grandes zones d'ombre et des incohérences dans la mise en œuvre ; des groupes de travail sont d'ailleurs mis en place au fur et à mesure (à partir de novembre 2015 !) quand l'essentiel est déjà ficelé.

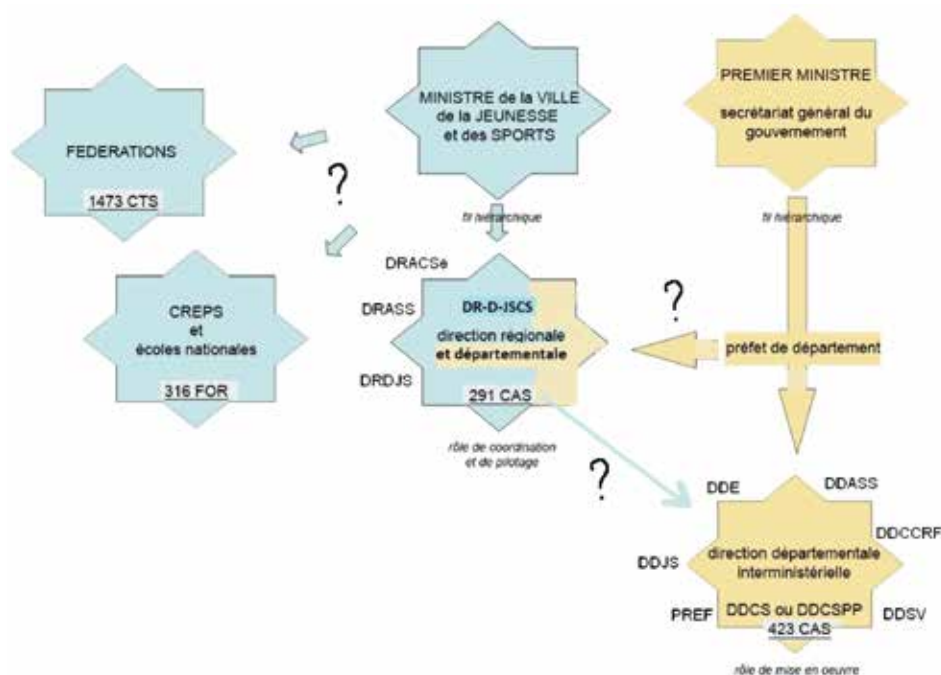
Cette réforme vise théoriquement à «conforter l'Etat départemental dans la mise en œuvre interministérielle des politiques publiques, tout en instituant à l'échelon régional des services de l'Etat stratégés».

L'objectif annoncé est le renforcement des effectifs du niveau départemental, les prochaines baisses seront d'ailleurs supportées pour les 2/3, par l'échelon régional. La création des DR-D-JSCS se fait par fusion de la direction régionale (DRJSCS) et de la direction départementale (DDCS) du département du siège de la direction, les autres DRJSCS (anciens sites) de la nouvelle région deviennent des «antennes spécialisées». Les effectifs de ces anciens sites seront répartis entre la nouvelle DR, ses antennes et les DDI de la région ; ils exerceront des missions régionales, inter-départementales ou départementales. Telle est la théorie.

### Dans la pratique, cette organisation pose de nombreuses questions :

- Qu'est-ce que l'interdépartementalité ?
- Comment sera-t-elle mise en œuvre ?
- Quelles missions seront concernées ?
- Qui sera l'autorité hiérarchique ?
- Que signifie la spécialisation des antennes ?

## Le réseau «jeunesse et sports» en 2016



Actuellement, le réseau JS a du mal à fonctionner et les conflits de structures (2 circuits d'ordres) génèrent des difficultés entre collègues.

La réforme prévoit le redéploiement d'effectifs des services déconcentrés régionaux au profit de directions départementales interministérielles : autant de CAS sur lesquels le ministre chargé des sports n'aura plus la main.

A la question du devenir des CTS dans cette réforme, l'administration renvoie vers les décisions des DTN. Or, on sait que la position atypique des CTS est régulièrement remise en cause...

Quant aux personnels des CREPS et notamment les formateurs, ils ne sont pas pris en compte dans la réforme des DRDJSCS, au motif que « ça ne fait pas partie de la commande » ; de plus ils ont failli être exclus du comité technique ministériel...

On imagine bien comment le périmètre ministériel pourrait rapidement se réduire à quelques centaines de profs de sport et CTPS sport !



- Comment en assurer le caractère pérenne ?
- Quelles seront les conséquences pour les usagers ?
- Comment fonctionnera le réseau JSCS, déjà fragilisé par la RGPP et la RéATE-1 lancées en 2008 ?

**Quant aux CTS**, l'Administration répond que leur sort dépendra des décisions de la DTN, les élus fédéraux étant les mieux placés pour savoir de qui ils ont besoin, pour faire quoi et sur quel(s) territoire(s)... hallucinant !

Dans un contexte délétère marqué par une parodie de dialogue social, cette réforme se fait à marche forcée, malgré les incohérences et incertitudes relevées par tous les acteurs ! Dans ces conditions, on comprend le profond désarroi des agents et la colère des élus du personnel. Mobilisés en intersyndicale, nous luttons pour éviter toute mobilité, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, et préserver nos missions au service du public, l'utilisateur semblant être le grand oublié de cette réforme ...

### Sens politique

Le conseil des ministres du 31/07/15 annonçait la réforme de l'Etat comme un moyen de «simplifier, mettre en cohérence l'action de l'Etat sur le territoire, renforcer la proximité, améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail et conforter l'équilibre des territoires».

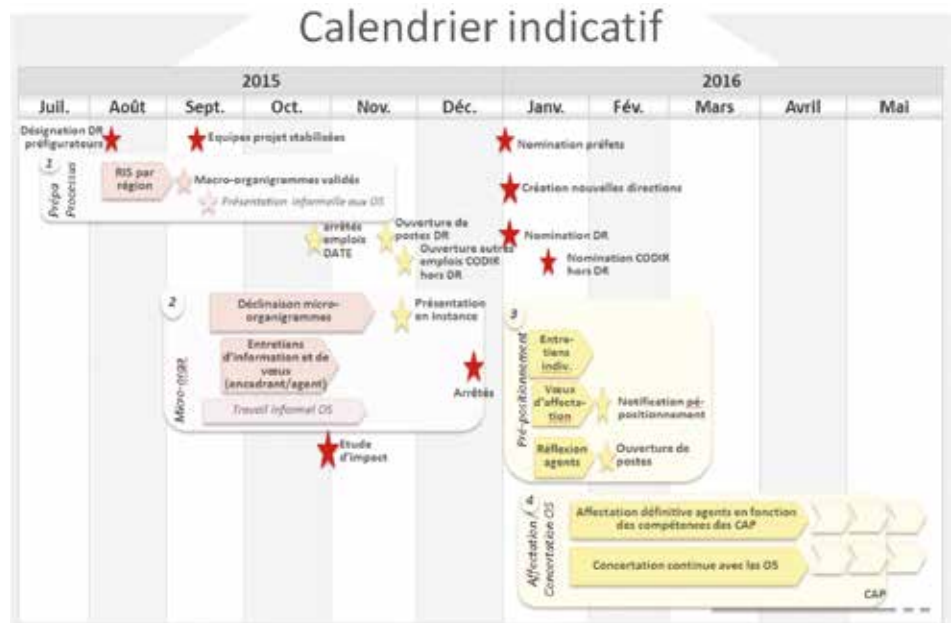
Personne n'est dupe : il s'agit uniquement de diminuer le nombre de fonctionnaires et rechercher des économies ; même si cet objectif n'est pas garanti.

A «jeunesse et sports», malgré un discours prônant le renforcement et l'optimisation du réseau, on ne peut que craindre sa disparition !

Dans un contexte marqué par l'absence de toute ambition politique pour le sport (budget dérisoire et absence d'orientations ministérielles : le sport n'est plus qu'un outil au service d'autres politiques telles que le social, la santé, la citoyenneté), cette réforme ne peut que fragiliser davantage le service public d'Etat du sport, avec une diminution des effectifs sous la responsabilité du ministère, un manque de lisibilité et de fonctionnalité du réseau, un éloignement de l'utilisateur et des inégalités territoriales renforcées ...

*Gwénaëlle Natter, Pierre Yves Doré  
et Michel Austerlitz.*

## Calendrier incohérent et dialogue social bafoué



Le calendrier de mise en œuvre est incohérent. Il ne permet aucune prise en compte des contributions des groupes de travail (mis en place au dernier moment au niveau national), ni des représentants des personnels qui siègent dans les comités techniques, locaux comme nationaux. L'Administration met en place des macro et micro organigrammes, avec l'aide d'un cabinet de consultants. On demande aux agents des ex-DR qui fusionnent de se positionner sur d'éventuelles mobilités, qu'elles soient géographiques ou fonctionnelles, avant même de savoir si leurs postes sont supprimés. Leurs réponses alimenteront des études d'impact RH qui interviennent après la sortie des organigrammes. Tout se fait à l'envers !

L'objectif est clair : empêcher la concertation et limiter les réactions des personnels !

### Interdépartementalité

Solution censée limiter les mobilités géographiques dans les régions qui fusionnent, le concept de l'interdépartementalité et les conditions de sa mise en œuvre posent beaucoup de questions, sans réponse à ce jour.

#### Quel objectif ?

Le guide de la fonction publique indique qu'elle ne doit pas viser à pallier l'insuffisance de moyens, alors que l'interdépartementalité envisagée dans cette réforme veut compenser le manque d'effectifs dans les services départementaux (résultant des précédentes réformes !).

#### Quelles missions et quels personnels ?

Sont citées les missions nécessitant une expertise pointue et/ou des compétences rares, ainsi que les missions d'inspection/contrôle, sachant que ces dernières ne font pas partie des missions statutaires des PTP JS...

#### Qui décide ? Quelle mise en œuvre ?

L'Administration répond tantôt que ce sont les Préfets de Département qui auront la main sur ces équipes interdépartementales (décision annuelle en Commission Administrative Régionale en fonction des besoins exprimés), tantôt qu'il s'agit de missions de la DRDJSCS et que c'est le directeur régional et le Préfet de Région qui en décident. S'orientent-elles vers des équipes hyper-mobiles ou vers des missions pérennes dans des antennes ? De quelle autorité hiérarchique dépendront ces agents relevant de l'interdépartementalité ?

# Budget sport

**Il pèse 0,07 % du budget de l'Etat et est indigne d'un pays candidat aux JO !**

Contrairement aux effets d'annonces du gouvernement et de son dossier de presse qui parle d'un budget sport à 233 Millions (Ms) alors qu'il était de 230,8 Ms l'an passé, il est fixé à 230,4 Ms pour 2016 soit une diminution des crédits de 370 000 euros, moins 0,1%, perte qui apparaît faible mais incompréhensible tant ce budget est négligeable dans les dépenses de l'Etat (0,07 %)<sup>1</sup>. Quelle marge de manœuvre a le ministère pour animer une politique lorsque diverses autres mesures le plombent : provision de 5 Ms de primes pour les médaillés aux JO de Rio 2016, diverses subventions aux CREPS décentralisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (au total plus de 66 millions), une provision de 2,33 Ms pour les retraites et 1,83 Ms d'assurances des sportifs de haut niveau (ce qui est positif pour ces deux derniers points). Ajoutons un gel de 8 % sur les dotations aux fédérations.

Au final, ces nouvelles dépenses accentuent la baisse de la ligne budgétaire du sport pour tous, déjà ridicule (-2,5%), qui ne représente guère que 3% d'un budget général essentiellement tourné vers le haut niveau (76,5% du budget).

Le CNDS, alimenté par des recettes fléchées venant majoritairement des paris sportifs et de la «taxe Buffet», voit son budget amputé de 6 Ms pour être plafonné à 264 Ms. De plus, le CNDS est ponctionné, en plus d'un apport pour l'euro de foot 2016, de 10 Ms pour contribuer aux 60 Ms nécessaires pour porter la candidature de Paris aux JO 2024. Ce budget sport 2016 préserve le sport de haut niveau et choisit les grands événements sportifs. La part dédiée au sport pour tous et partout, au travers des subventions aux associations pour les équipements, régresse d'année en année, étant incapable de soutenir les efforts indispensables pour certains territoires urbains et publics prioritaires.

Ainsi, le budget des sports est durablement cantonné en tant que budget «d'appui» aux politiques sociales, qui diluent et instrumentalisent le sport à d'autres fins que lui-même, cohésion sociale, intégration, santé dont l'initiative «citoyens du sport (!)» en est le plus bel exemple. Il est synonyme de refus de toute volonté politique forte de démocratisation du sport, refus largement démontré par sa réorganisation administrative conduisant à un démantèlement de

son service public (voir analyse plus détaillée sur notre site rubrique sport).

*pascal.anger@snefsu.net*

<sup>1</sup> Ramené à un budget de 2 500€ mensuels cela équivaut à une dépense de 1,5 € !

**Pour une analyse complète, consultez notre site :**  
[http://www.snefsu.net/mjs/docs/20151202\\_noteJL\\_BudgetSport2016.pdf](http://www.snefsu.net/mjs/docs/20151202_noteJL_BudgetSport2016.pdf)



## Budget général 2016 :

### à l'opposé des besoins sociaux fondamentaux !

Avec 16 Milliards (Mds) d'économie, le projet de loi de finance 2016 (PLF) confirme la politique d'austérité mise en oeuvre par le gouvernement.

D'un côté, la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'économie sur les dépenses de 50 Mds (16 Mds en 2016), après l'économie de 25 Mds sur 2013 et 2014, de l'autre côté, la diminution des recettes par notamment la baisse des cotisations et de la fiscalité pour les entreprises dans le cadre du pacte de compétitivité (CICE, pacte de responsabilité), à hauteur de 33 Mds.

#### Sur les 16 Mds d'économie :

- 5,1 Mds sont économisés au budget de l'état, dont la poursuite du gel de la valeur du point d'indice. Cela augure mal de l'ouverture de la négociation sur les salaires des fonctionnaires prévue au printemps 2016.
- 7,4 Mds sur le budget de la sécurité sociale dont 4 Mds pour les prestations sociales et 3,4 Mds pour l'assurance maladie qui vont, une nouvelle fois, impacter les prestations et l'hôpital (emploi et qualité des services).
- 3,5 Mds sur les dotations aux CT. Les communes, principales investisseurs public, seront particulièrement touchées (- 2 Mds), ce qui pèsera sur les carnets de commande des PME. Il est à craindre, pour compenser, une augmentation de la fiscalité locale et la diminution des subventions aux associations dont sportives et la réduction de la «voilure» de leurs services publics.

Au final, ce budget traduit l'affaiblissement de la dimension redistributrice de l'Etat «social», ce qui le rend de plus en plus impopulaire. Sa politique de «l'offre» ne fait pas baisser le chômage qui atteint les 5,7 Millions et renforce par contre, les marges des entreprises et surtout l'augmentation des dividendes pour les actionnaires (46 Mds en 2014). La politique budgétaire menée est synonyme de désocialisation et de démutualisation des richesses produites. Les 16 Mds d'économie, plus les 33 Mds donnés aux entreprises en sont les marqueurs idéologiques.

Le gouvernement choisit donc de s'enfermer dans une politique économique libérale à contre sens social, affaiblissant les services publics dont le MVJS, dégradant les conditions de travail, renforçant les inégalités... territoriales. C'est d'un tout autre budget dont nous avons besoin, bâti sur la réponse aux besoins sociaux fondamentaux (santé, éducation, logement, transport, culture,...), à la création d'emplois qui serait soutenue par la mise en oeuvre d'une transition écologique incontournable (le budget de l'écologie est en baisse à l'heure de la crise climatique !).

De l'argent, il y en a : 60 à 80 Mds d'évasion fiscale en France et les 500 premières fortunes de France cumulent 460 Mds (budget de l'Etat : 378,8 Mds de dépenses).

*pascal.anger@snefsu.net*



# Rencontre avec le CNDS

**F**in juin 2015, le SNEP a rencontré le CNDS à travers sa présidente, son directeur général, son secrétaire général et un membre du cabinet du secrétaire d'Etat.

Le but de cette rencontre était d'échanger nos analyses avec sa nouvelle présidente (B. Barbusse) sur la situation du sport dans la société, des politiques publiques et du rôle du CNDS dans ce cadre.

Il en est sorti un très bon dialogue sans tabou, où nous ne doutons pas de la volonté de sa présidente et de ses cadres de démocratiser le sport et en particulier vers le public féminin. Mais cela ne nous a pas rassuré sur la fonction politique que le gouvernement ou d'autres voudront assigner au CNDS. Cet opérateur, il nous semble, se verra de plus en plus confier un rôle majeur et presque unique de distributeur de fonds publics lorsque le MVJS sera dilué et vaporisé. Le CNDS deviendra de plus en plus, par ses moyens budgétaires, le bras armé d'une politique nationale se substituant à un service public national du sport (Rappel son budget même en baisse est supérieur au budget sport : 264 Millions (Ms) contre 230 Ms).

Sa première mission de démocratisation se trouve noyée par d'autres missions comme l'aide au sport de haut niveau, l'euro 2016, la candidature de Paris au JO (10 Ms) pris sur son budget (!), l'aide au gouvernement dans sa politique de l'emploi,... Nous avons critiqué le nouveau mode de délivrance des subventions (seuil rehaussé pour les clubs, publics cibles ou opération cible,...). Même s'il nous a été dit que cela n'était pas l'ordre du jour, nous craignons une régionalisation du CNDS en entités CRDS tout en conservant une structure nationale.

Enfin, même si ce n'est pas le CNDS qui décide, nous avons rappelé notre contestation du mode de financement du CNDS pour l'essentiel basé sur les jeux et paris sportifs des Français (84% du budget) et certains mécénats (CF Coca Cola). Nous avons convenu de nous revoir pour continuer à échanger et pour que le CNDS puisse prendre en compte certaines de nos revendications ou alertes sur tels ou tels sujets.

[pascal.anger@snefsu.net](mailto:pascal.anger@snefsu.net)

## CNDS 2014 : le rapport d'activité vient de paraître (consultable sur le site du CNDS)

En rappelant que le but de l'établissement est d'utiliser les fonds recueillis pour le «soutien au développement de la pratique sportive», les chiffres et commentaires en bilan peuvent faire naître quelques inquiétudes et contradictions sur l'utilisation faite.

Plus de 80% des recettes proviennent de la Française des Jeux(FDJ), 15% de la taxe «Buffet» sur les droits TV et 4% sur les paris sportifs «en ligne hors FDJ». La répartition des dépenses s'établit ainsi 14,5% part nationale, 44,5% part régionale, 40 % équipements et 1% en fonctionnement. Mais les dépenses dépassent largement les recettes (+9%). C'est le «Fonds de roulement» qui y contribue. Il est ainsi passé de 78,M€ en 2008 à 12,M€ en 2014... inquiétant !

Dans les priorités affichées figure : «la réaffirmation de la place des clubs et des groupements de clubs au cœur de la politique menée par le CNDS»( p14), hors le graphique de l'évolution de la part régionale (p15) , entre 2009 et 2014, on constate une baisse de 3% pour les Comités Régionaux, 10 pour les Comités Départementaux et 42% pour les clubs...CONTRADICTOIRE .

Enfin, l'évolution des « objectifs opérationnels » montre une très grande disparité de l'importance accordée à ceux-ci d'une année sur l'autre. A trop faire varier les priorités, notamment sur des objectifs qui ne sont pas ceux du mouvement sportif local qui lui cherche à résoudre les problèmes habituels qui se posent à lui, il y a une incompréhension et une frustration de celui-ci. Par exemple le fait de ne pas pouvoir être de nouveau aidé sur un projet entamé l'année d'avant et en voie de réalisation... car il n'est plus prioritaire (développement durable, activités péri et extra scolaires, sports de pleine nature).Cela entraîne à l'échelon territorial l'incompréhension.

*Bernard Philippe*



## Un Budget 2016 CNDS en diminution avec des choix contestables

Le CNDS prévoit un budget prévisionnel pour 2016 de 264 Ms, soit une baisse de 6 Ms par rapport à 2015 (moins 2,2 % et hors inflation).

De plus, son budget, dont les recettes proviennent à 84 % des jeux et paris sportifs (15 % de la taxe Buffet et 1 % mécénats), se voit ponctionner de 10,4 Ms finançant pour le compte de l'Etat la candidature de Paris aux JO 2024 et près de 16,5 Ms pour l'Euro 2016 (Constructions et rénovations de stades.)...

Le relèvement du seuil de financement des associations est maintenu à 1 500 euros (1 000 pour les associations en ZRR contre 750 euros en 2013).

La professionnalisation et l'emploi deviennent la priorité numéro 1 de la part territoriale. Le CNDS doit adapter ses commissions territoriales aux nouveaux formats des régions au 1/01/2016.

Le gouvernement impose maintenant explicitement au CNDS un soutien financier aux grands événements sportifs qui se déroulent en France (3,5 Ms). Le CNDS s'éloigne de plus en plus de sa première mission et de ce pourquoi il a été créé, c'est-à-dire, le développement du sport pour tous. Un détournement ni plus ni moins.

[pascal.anger@snefsu.net](mailto:pascal.anger@snefsu.net)

# Scandale des indemnités : L'Administration persiste et signe !

**A** lors que la FSU avait dénoncé le scandale des indemnités de l'an dernier et demandé au ministre de prendre des mesures pour que les dysfonctionnements constatés ne se reproduisent pas, force est de constater que l'histoire se répète !

## Pas de revalorisation indemnitaire

La FSU milite pour une revalorisation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, gelée depuis 2010, ainsi que pour une revalorisation des régimes indemnitaires de tous les agents. Or, contrairement aux engagements qui avaient été pris, les indemnités des PTP n'ont toujours pas été augmentées.

## Un reliquat exceptionnel de fin d'année :

### ► parce qu'il y a des suppressions de postes

La DRH annonce un reliquat exceptionnel pour cette fin d'année, mais n'oublions pas qu'elle est la conséquence des suppressions de postes.

### ► qui ne peut pas être maximal pour les PTP

La note de service du 12/11/15 indique qu'un PTP en service déconcentré (cat A) pourrait recevoir un reliquat de 500€, 250€ ou 0€ ! Or, le plafond réglementaire annuel est de 5 952 € pour un PS et de 7 320 € pour un CTPS. Ainsi, un prof de sport ayant perçu le montant moyen (5 696 €) pourrait au maximum toucher 256 €. Pourquoi la DRH n'a-t-elle pas anticipé cette difficulté en demandant le relèvement des plafonds indemnitaires des PTP, comme nous l'avions demandé ?

### ► qui ne bénéficie pas aux agents en établissements

Pour la deuxième année consécutive, les agents des CREPS ne bénéficieront pas de cette mesure, au motif qu'ils ne dépendent pas du même BOP que leurs collègues en services ; la DRH indique qu'elle a demandé aux chefs d'établissements de faire leurs fonds de tiroir pour voir s'ils ne peuvent pas faire quelque chose...

### ► qui est attribué de manière discrétionnaire (pas de barème)

La DRH a demandé aux chefs de service de positionner chaque agent sur un niveau 1, 2 ou 3, correspondant à un montant indemnitaire, en fonction de sa «manière de servir», mais ne donne aucune indication sur les critères à prendre en compte pour l'évaluer. Mais est-elle consciente des conséquences sur les relations entre agents, sur le travail en équipes et plus globalement sur la fonction publique ?

## Le cynisme de l'Administration : « la DRH n'est pas comptable des engagements politiques »

La DRH se satisfait de la façon dont est mis en œuvre ce reliquat exceptionnel de fin d'année. Quant au déplafonnement des primes, elle répond que la fonction publique refuse d'entamer des discussions sur l'indemnitaire dans un autre cadre que le RIFSEEP (ce nouveau régime indemnitaire au mérite qui succède à la PFR). Mais a-t-elle essayé ?

## Conclusion :

Pour le SNEP-FSU, il s'agit au mieux d'un manque de considération pour nos corps techniques et pédagogiques et au pire d'une sanction destinée à nous faire payer notre opposition à la destruction des missions de service public à jeunesse et sports, l'échec des travaux sur le statut des profs de sport ainsi que notre refus du RIFSEEP. Il s'agit de nous faire entrer à tout prix dans le moule des ministères sociaux !

Dans un contexte difficile lié à la réforme territoriale et à la décentralisation des CREPS, ce choix est un signal négatif qui ne fait qu'ajouter de l'anxiété à la souffrance des agents. INADMISSIBLE !

*gwenaëlle.natter@snepsu.net*

## Dérapage du ministère en matière de communication

Nous avons découvert, quelque peu atterrés, le nouveau mode de communication du ministère : <http://levrainministere.tumblr.com/> sous-titré «ce que vous ne savez pas sur le quotidien de Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports ; et de son cabinet Tumblr géré par son équipe».

Oui atterrés est le mot le plus juste pour qualifier ce nouveau mode de communication. Sous prétexte de vouloir toucher les jeunes, il a été créé un site qui se veut drôle en parodiant les actions du Ministre et de ses services. Le résultat n'est pas drôle, il est pathétique.

La volonté d'un homme à avoir une image sur la scène publique autorise-t-elle à faire n'importe quoi, quitte à dévaloriser la fonction de secrétaire d'Etat aux sports et à discréditer l'image des services ?

A-t-on conscience au Ministère que les agents, particulièrement ceux affectés dans les Directions Départementales, se battent systématiquement pour faire valoir la légitimité de leurs actions ? Est-ce par exemple bien cohérent et réfléchi de voir des CRS défoncer les portes d'un CLSH pour montrer l'efficacité des services de l'Etat ? Les Préfets auront-ils suffisamment d'humour pour apprécier ?

De façon pragmatique, combien a coûté la réalisation de ce site ? Parallèlement, comment tenir un discours de rigueur budgétaire face aux associations et partenaires lorsque le Ministère s'amuse ?

Dans le contexte actuel, il est certain que la souffrance au travail n'est visiblement pas comprise ou vécue de la même façon partout....

*Aurélië Latreille*



## CAP et concours, PNF 2016 et projet de décret CREPS

Consultez notre site sur secteur sport <http://www.snepsu.net/mjs/index.php> ou plus global <http://www.snepsu.net> avec tous ses domaines.

### Vous y trouverez en particulier :

- Sur les CAP : les comptes rendus des CAP des PS et des CTPS du 25 et 26 novembre.
- La liste des admissions aux concours 2015.
- Le Plan national de Formation 2016 : nous avons produit une analyse du PNF 2016.
- Sur le Projet de décret CREPS : vous trouverez une analyse fouillée sur le projet de décret en cours sur les CREPS.

# Bientôt une nouvelle instruction CTS

Le 08 septembre 2015, le SNEP-FSU participait à une réunion ministérielle concernant un projet d'instruction relative aux modalités d'intervention des personnels exerçant les missions de conseillers techniques sportifs auprès des fédérations sportives.

Selon le directeur des sports, Thierry Mosimann, 3 raisons justifient le besoin de clarifier les processus de gestion des CTS : la nécessité de compléter la circulaire du 28/01/11 au regard des pratiques observées, les différents rapports sur les CTS (cour des comptes et inspection générale JS), l'organisation administrative qui a changé (création du CGO CTS, fusion des DR).

Après les précautions oratoires de rigueur pour rappeler l'importance des CTS dans le modèle sportif français et la préoccupation constante du ministère de les préserver, le directeur des sports a présenté les différents points à traiter : la lettre de missions, les règles d'affectation et

les fins de missions des CTS. Les échanges ont été denses et la position des syndicats (UNSA, FSU, CFDT), face à l'administration, a été unanime et constructive.

Concernant le **rôle du CTS** dans l'élaboration de sa lettre de missions, nous considérons que le CTS (et notamment le CTR) doit être en mesure de proposer les actions à mettre en place dans le cadre des directives nationales, et ne pas être réduit à un rôle d'appliqueur aux ordres du DTN (cf. son statut de «professeur de sport»).

Concernant l'**affectation des CTS**, plusieurs hypothèses ont été évoquées : affectation en DR avec rattachement au CGO-CTS, affectation à la Direction des Sports avec rattachement au CGO-CTS, affectation au CGO-CTS. Nous avons défendu l'idée que travailler avec des collègues est nécessaire et bénéfique, tant d'un point de vue personnel que professionnel, et qu'une centralisation de tous les CTS à Paris fragiliserait l'ensemble du système face à ses détracteurs.

Quant aux **fins de missions des CTS**, nous sommes fermement opposés aux règles et procédures se rapprochant du droit privé et donnant les pleins pouvoirs au DTN. Si nous reconnaissons volontiers le rôle du DTN dans l'or-

ganisation fonctionnelle, nous ne pouvons accepter qu'il devienne le supérieur hiérarchique des CTS, dont il serait libre de se séparer en cas de désaccord. Si le CTS n'acceptait pas la lettre de mission proposée par le DTN, il devrait faire une demande de mutation. De même, si le DTN ne voulait plus d'un de ses cadres, au lieu de chercher un accord autour d'une nouvelle lettre de missions, le CTS devrait postuler au mouvement ou à défaut sur l'un des 3 postes qui lui sont proposés : inacceptable ! Rappelons que les CTS sont avant tout des fonctionnaires de catégorie A... Sans oublier le rôle bafoué des représentants des personnels qui sont absents de toute la procédure.

**Pour le SNEP-FSU, il est indispensable de préserver l'unité du corps des professeurs de sport et nous continuerons à nous opposer à toute mesure risquant de fragiliser le statut de fonctionnaires d'Etat des CTS**, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous étions opposés à la création du CGO-CTS, au code de déontologie des CTS, à l'outil CTS web, ...

Dans les jours qui ont suivi cette réunion, les syndicats ont adressé à l'Administration une proposition commune de réécriture du texte et attendent depuis leur convocation à une seconde réunion (qui tarde à venir), sachant que ce texte ne sera pas soumis au vote du comité technique ministériel. Affaire à suivre !

*gwenaëlle.natter@snefsu.net*

## Etre réuni ne signifie pas dialogue social

Le ministère, dans son modèle managérial, réunit les organisations syndicales.

Pas moins de 17 réunions, courant septembre, «on peut être de sortie tous les jours dans ce Ministère !!!»

La stratégie est la suivante : on réunit, donc on affirme qu'on a dialogué et la chambre d'enregistrement qui en résulte trouve ainsi sa justification.

C'est d'un tout autre dialogue social auquel le SNEP FSU aspire :

- La décharge syndicale partielle des militants syndicaux doit être compensée dans les services.
- Les documents préparatoires aux réunions ne doivent plus être envoyés du jour au lendemain.
- Les chevauchements de réunions ne sont plus tolérables.
- Tout courrier des organisations syndicales doit avoir réponse sous quinzaine, de la part de l'administration.
- Quand on veut dialoguer, il faut être 2 et respecter ses interlocuteurs.
- La conduite des réunions (un comble pour une DRH qui se veut moderne) doit être transformée. L'édifiant spectacle des power point lus en séance plénière, comme si on ne savait pas lire, doit être abandonné si tant est qu'ils nous soient envoyés en temps et en heure.

L'administration veut dialoguer avec les organisations syndicales ?

Nous y sommes prêts, sur ces bases.

*michel.rotenberg@snefsu.net*

## ELECTIONS REGIONALES

### Le SNEP s'adresse aux candidats

Le SNEP-FSU interroge les candidats aux élections régionales sur la politique sportive qu'ils comptent mener s'ils sont élus.

#### Pourquoi ?

- parce que le SNEP s'occupe des questions du SPORT et de l'EPS
- parce que le SNEP défend un service public national du sport, avec un ministère de plein exercice ayant la totalité de ses personnels sous sa responsabilité
- parce que le SNEP travaille avec les autres acteurs du sport en France, sur la place et le rôle du sport dans la société
- parce que les collectivités territoriales soutiennent le mouvement sportif au travers d'aides directes et indirectes
- parce que le mouvement sportif, à travers ses associations et comités, est le partenaire privilégié des profs de sport et CTPS sport : que l'on soit CAS, CTS ou Formateurs, nous sommes chargés d'accompagner le développement du mouvement sportif et notre quotidien professionnel dépend des moyens dont il dispose.

#### Le SNEP, à travers ses relais locaux, questionne les candidats sur les sujets suivants :

- les équipements et infrastructures sportives (dont CREPS)
- le sport pour le plus grand nombre
- l'emploi sportif
- la formation aux métiers du sport (dont CREPS)
- l'accès au sport de haut niveau
- le sport spectacle
- les mesures d'accompagnement du mouvement sportif dans sa nécessaire restructuration territoriale
- la politique mise en œuvre en 2016.

Dans les régions qui fusionnent, le SNEP demande l'alignement sur la situation la plus favorable : les moyens dont bénéficient jusqu'à présent l'EPS dans les lycées, le sport scolaire (UNSS) et le sport fédéral, doivent être préservés voire amplifiés et non l'inverse.

Le SNEP rendra compte des réponses obtenues. Pour consulter l'intégralité du courrier et son annexe avec les questions «sport» : <http://www.snefsu.net/>

*gwenaëlle.natter@snefsu.net*

## Les politiques publiques sportives doivent refuser le mécénat de Coca Cola !

Le mécénat de la part de grandes multinationales dans le sport comme dans d'autres domaines qui sont censés permettre des profits n'est pas nouveau et apporte, par exemple pour le CIO, une grande part des ressources. Mais jusqu'où tolérer l'hypocrisie et le scandale ?

Le cas de Coca Cola en devient un exemple criant et sidérant. En effet, cette multinationale propose son mécénat au CNDS à hauteur de 680 000 euros sur trois ans. Elle répond à deux appels à projets du CNDS de juin dernier :

- actions de prévention et de traitement de l'obésité au sein des régions.
- observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité.

Il est précisé que les associations sportives et collectivités territoriales sont également éligibles à l'appel à projets.

Sachant que Coca Cola<sup>1</sup> est tenu pour responsable en grande partie avec d'autres firmes par tous les rapports scientifiques, comme responsable de la pandémie d'obésité, du sur-

poids et favorisant le diabète (donc diminution de l'espérance de vie par exemple), il y a de quoi faire des bonds devant cette forfaiture et cette hypocrisie à présenter le sport comme synonyme de santé, porteur d'éthique, avec un tel sponsor. L'incitation à sa consommation régulière par campagne de publicité déguisée ou affichée devrait être empêchée selon nombre de recommandations médicales, comme on le fait pour les campagnes sur d'autres produits (tabac et alcool).

### La crédibilité des valeurs du sport et de ses pratiques mise à mal !

Pour le SNEP-FSU, préserver l'éthique du sport, ses valeurs et ses bienfaits pour la santé, doit amener les décideurs politiques et leurs opérateurs publics comme le CNDS, à ne pas accepter ce type de partenariat.

Déjà, le fait que le CNDS soit en très grande majorité financé par la FDJ et donc les jeux, pose problème. Si vous combinez les données sociologiques qui indiquent que les catégories les moins favorisées sont les plus touchées par l'obésité et sont celles qui jouent le plus ; ce sport marchandisé devient alors un support d'aliénation.

Le CNDS, principal pourvoyeur de fonds du sport français, choisit là un bien encombrant bienfaiteur pour colmater les brèches d'un financement qui par à vau-l'eau.

### Pour le SNEP-FSU, la puissance publique avec ses financements doit être garante des biens communs et de leurs développements au service de l'intérêt général et de l'émancipation !

*pascal.anger@snefsu.net*

*<sup>1</sup>Rappelons qu'une canette de Coca contient l'équivalent de 10 cuillères à café de sucre !!! La dépendance au sucre est la principale addiction des humains dans le mode de vie occidental.*

### Quand les grandes marques détruisent le message de l'école et du sport

Sur les grands panneaux publicitaires dans le métro et les gares, Adidas, marque sportive, appelle à «créer le chaos» et «imposer ses règles». A l'heure où l'enseignement moral et civique est plébiscité par tous les acteurs politiques et par l'éducation nationale, les grandes entreprises ne devraient-elles pas faire plus attention aux messages qu'elles diffusent et à l'utilisation qu'elles font du sport ? Si les fins mercantiles deviennent supérieures aux valeurs éducatives dont celles censées être portées par le sport, la manipulation et la perversité seraient totales !

Lire la suite sur :

[http://www.snefsu.net/outils/sport\\_debats.php](http://www.snefsu.net/outils/sport_debats.php)

## Le gouvernement gravement le sport, l' et voudrait

Lors de son CDN de novembre, le SNEP a organisé un débat en présence des deux auteurs du livre «Libérer le sport» de Nicolas Bonnet, responsable de la commission sport du Parti Communiste et Adrien Pécout, journaliste au Monde, ainsi que de Jules Lafontan, président du Centre EPS et société.

Ce débat s'inscrit dans la future campagne pour l'EPS et le sport scolaire, qu'engage le SNEP, ainsi que sa revendication d'un sport démocratisé et émancipateur.

Or, le gouvernement Français veut, avec la ville de Paris et la région, avec le CNOSF, organiser les JO en 2024. Dans le même temps, le MENESR et le MJVS, dans le cadre des GESI (grand événements sportifs internationaux) organisés en France, lancent l'année du sport de l'école à l'université (ASEU).

Mais dans les faits, ce gouvernement, comme les précédents, ne mène aucune politique ambitieuse de démocratisation du sport dans la société et au sein du système éducatif. Il se contente d'occuper l'espace médiatique par des effets d'annonces sur le sport et les événements sportifs internationaux en France.

**Ainsi coté sport** il organise la disparition programmée du ministère des sports et son service public avec un budget sport 2016 représentant 0,06 % du budget de l'État. Il instrumentalise le sport, pratique culturelle, pour le diluer dans la cohésion sociale ou la santé.

Ce gouvernement abandonne toute ambition de démocratisation et se désengage d'une vraie politique nationale ; Il se défait sur les collectivités territoriales dans un contexte budgétaire où il diminue les dotations de celles-ci ; Une privatisation rampante du sport s'amplifie.

### Coté Ecole c'est une EPS agressée et en danger !

Réforme du collège, nouveaux programmes EPS pour le collège vidés de contenus culturels (refus de l'étude des activités physiques sportives artistiques) et disparition de l'épreuve EPS au DNB (diplôme national du brevet) augurent une orientation plus qu'inquiétante. L'EPS étant le premier échelon d'une véritable démocratisation du sport et de son accès pour tous les

## ent malmène EPS, le sport scolaire les JO ?

jeunes, pourquoi décider une telle opération, à moins de réserver le sport pour quelques élites et refuser l'émancipation qu'il permet à toute la jeunesse !

Quant au sport à l'université il n'est toujours pas offert ou trop peu, dans les maquettes de formation et il souffre d'un manque de moyens permanent empêchant son développement.

Le gouvernement utilise le sport comme un outil de communication, de diplomatie, d'appui aux politiques sociales, et de réparation aux dégâts de la crise économique. Il ne pose pas le sport comme un bien culturel, comme un droit pour tous.

Si ce gouvernement se veut exemplaire en matière sportive et d'EPS, montrer sa volonté d'organiser les JO de 2024 en respectant la charte, en portant une candidature ambitieuse sur le plan culturel, social et éducatif, et par là même valoriser son dossier de candidature ; il se doit dès maintenant de :

- Réaffirmer et développer l'EPS et le sport scolaire de la maternelle à l'université avec l'objectif premier d'enseigner les APSA, domaine de la culture, qui sont des objets d'études, de formations et sources d'émancipation.
- Etablir une loi de programmation (qui combine objectifs et moyens) pour démocratiser le sport et le rendre émancipateur. Cette loi, portée par un véritable service public, aurait pour visée de développer le sport sous toutes ses formes en lui garantissant des moyens de fonctionnement en cadres et crédits immédiatement doublés et de garantir un haut niveau de formation pour tous.
- Construire des équipements sportifs (un plan Marshall s'impose, et particulièrement en IDF) permettant la pratique de l'EPS, accessibles au public en dehors du temps scolaire pour développer toutes les formes de pratiques sportives.
- Mettre en œuvre des exigences pour que des ESI, dont les JO sur le territoire national soient, véritablement démocratiques, écologiques, solidaires et dé-marchandisés.

*pascal.anger@snefsu.net*

## Politique de l'emploi à travers le Service civique ou précarité et substitution ?

### Le monde du sport est concerné !

Le gouvernement, dans le cadre de sa politique contre le chômage des jeunes, fait monter en puissance le service civique (SC). Ainsi, en 2014, il y avait 35 000 SC, en 2015 : 75 000, pour 2016 est prévu 110 000 et 150 000 pour 2017.

Tous les ministères dont l'EN, le MESR et le MVJS sont concernés. Le ministre des sports annonce 10 000 SC en 2016 et 15 000 en 2017 soit 10 %. Ce SC booste en grande partie le budget global du MVJS. Il est bien spécifié que ce SC ne doit pas se substituer à des emplois existants et au bénévolat, mais examinons les conditions de celui-ci :

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 6 mois à un an et un temps de travail compris entre 24 h et 48 heures (!) réparti sur un maximum de six jours ; (pour les 16 à 18 ans la durée ne doit pas dépasser 35 heures et la référence à 48 h doit être exceptionnelle). Le SC ouvre droit à une indemnité de 467 euros nets par mois et un complément de 106 euros par l'employeur (ou équivalent en nature). (Pour info, dans le cadre de l'apprentissage, l'employeur verse à minima plus de 500 euros.) Bref ce SC échappe et déroge complètement au code du travail.

Il n'y a aucune obligation de formation ou d'accompagnement pour l'employeur. Enfin, le contrôle sera quasiment inexistant et il est à craindre une substitution sur des emplois existants, y compris d'encadrement pédagogique.

Le MVJS incite fortement le mouvement sportif à recruter des SC en mettant en avant la notion d'aide aux associations sportives, de la dimension citoyenne et de marche-pied vers l'emploi. Certes, dans un contexte massif de chômage, l'argument ne peut qu'interpeller. Comment ne pas aider les jeunes ? De nombreux dirigeants sportifs, avec de bons sentiments indiscutables, veulent répondre à cette commande du gouvernement.

Mais ne faudrait-il pas dans le cadre de ce chômage, d'abord questionner la politique économique de ce gouvernement qui, à notre sens, contribue à l'augmentation du chômage et refuse de créer des emplois, nécessaires dans la

santé, l'éducation, le sport et d'autres domaines d'intérêt général.

N'est-il pas paradoxal de voir que ces SC qui vont travailler, vont répondre à de vrais besoins qui pourraient donc devenir de vrais emplois avec un vrai salaire. Car le risque avec ce dispositif est bien d'amplifier une nouvelle précarisation des jeunes dans l'entrée sur le marché du travail concernant leurs absences de droits du travail et l'insignifiante rémunération (sans parler des questions de qualification et diplôme).

Le mouvement sportif doit s'interroger pour savoir si il est d'abord au service de la politique gouvernementale de l'emploi et, en l'occurrence, ici précaire.

*pascal.anger@snefsu.net*

### Crise climatique – Suite COP 21 et coalition climat

Ce bulletin vous arrivera après la fin de la COP 21. Nous vous invitons donc à consulter notre site sur ces questions concernant la crise climatique qui, en plus d'être une question de citoyen, d'avenir de la planète et des espèces vivantes, est aussi une question syndicale touchant à la protection sociale, à l'emploi, aux services publics, à la recherche entre autres mais aussi le sport.

Cette crise climatique qui a commencé, aura des conséquences environnementales avec des effets sociaux, économiques, migratoires et donc politiques, majeurs ! L'enjeu est de contenir le réchauffement en dessous de 2 degrés, au delà c'est l'inconnu. Le SNEP-FSU appelle à participer à toutes les actions de la coalition 21 qui est une coordination nationale et internationale et qui regroupe toutes les ONG, syndicats (la FSU y participe), associations et citoyens.

Site : <http://www.snefsu.net/outils/cop21.php>

ou outils d'analyse (écologie, débats sport,...) : <http://www.snefsu.net/outils/index.php>

Voir toutes les informations sur les actions sur [www.coalitionclimat21.org](http://www.coalitionclimat21.org)

# Le SNEP fait quoi ? C'est qui ?

## A qui s'adresser au SNEP national ?

Tél. : 01 44 62 82 32 • Fax : 01 44 62 82 48  
Mél : mjs@snepfusu.net

### Secrétaire national en charge du secteur sport :

**Pascal ANGER**  
pascal.anger@snepfusu.net  
01 44 62 82 32

### Organisation du secteur sport :

**Michel ROTENBERG**  
michel.rotenberg@snepfusu.net  
01 44 62 82 29

### Formations, diplômes, concours :

**Dany BARBOZA**  
Dany.Barboza@creps-idf.fr

### Établissements :

CREPS – ECOLES NATIONALES  
**Dany BARBOZA**  
Dany.Barboza@creps-idf.fr

**Jean KANAPA**  
jean.kanapa@club-internet.fr  
**Michel AUSTERLITZ**  
michel.austerlitz@wanadoo.fr  
**Sébastien REMILLIEUX**  
sebremillieux@hotmail.com

### Services, DR, DD :

**Pierre-Yves DORE**  
pierre-yves@ille-vilaine.gouv.fr  
**Gwénaëlle NATTER**  
gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr

### Gestion des carrières et des personnels

Professeurs de sport :  
**Sébastien REMILLIEUX**  
sebremillieux@hotmail.com

**Gwénaëlle NATTER**  
gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr  
CTPS :  
**Yvan DAVID**  
yvan.david@languedoc-roussillon-fff.fr

### Dossiers spécifiques

CTS :  
**Luc NIKONOFF**  
luc.nikonoff@ffsa.asso.fr  
**Anthony DESBOIS**  
anthony.desbois@laposte.net

### Pôles Ressources Nationaux :

**Michel AUSTERLITZ**  
michel.austerlitz@wanadoo.fr

### Politique sportive :

**Jean LAFONTAN**  
jean.lafontan@snepfusu.net

### Retraites, Fonction Publique :

**Christine CHAFIOL**  
christine.chafiol@snepfusu.net  
01 44 62 82 15

### Santé :

**Lionel DELBART**  
lionel.delbart@snepfusu.net  
01 44 62 82 36

## AGENDA SECTEUR SPORT – Activités non exhaustives du seul secteur sport

DATE	OBJET
03/09/15	Ratio Promouvable/Promu - ministère
03-04/09/2015	Groupe Sport - SNEP-FSU
08/09/15	Projet d'Instruction CTS - ministère
14-15/09/2015	CREPS PACA Assises Formation - ministère
17/09/15	Enquête baromètre social - ministère
17 et 18/09	Conseil Délibératif Élargie Du SNEP-FSU
25/09/2015	CHSCT ministériel J&S
30/09/15	Gp Travail «moyens informatique OS» - Ministère
07/10/15	SNEP-FSU - FSGT
12/10/15	CTM J&S
08/10/15	Gp Travail «reform territoriale» - ministère
13/10/15	Rencontre SNEP-FSU – Mg Buffet À L'Assemblée Nationale
14/10/15	Comite suivi Sauvadet - ministère
14/10/15	Commission formation continue JS/CS PNF 2016 - ministère
4 et 5/11	SNEP-FSU groupe sport national
12 et 13/11	Commission Délibérative National Du SNEP-FSU (CDN)
12/11/15	Rencontre SNEP-UFOLEP-UNCU-....
17/12/15	Rencontre SNEP-FSU Avec M. Delplanque président de la FFHB, M. Bana DTN,...)
18/12/15	Rencontre SNEP-FSU Avec le président du CNOSF (D. Masségli)
18/11/15	CTM J&S
25/11/15	CAP Profs de sport
26/11/15	CAP des ctps
25 et 26/11/2015	Stage FSU sur emploi Formation professionnelle qualification
27/11/15	CHSCT ministériel J&S
02/12/15	Rencontre SNEP-FSU -FSGT
08/12/15	Rencontre SNEP-FSU avec la mission parlementaire (Juanico-Deguilhem) sur sport et école
08/12/15	CTM J&S
08/12/15	Gp travail «réforme territoriale» - ministère

NB : nombreuses réunions avec l'intersyndicale JS



## Commandez le dernier Contre Pied

NOM-PRENOM : .....

Adresse : .....

Code postal-Ville : .....

Mel : .....

Tél : .....

### NOUVEAU ! Pour régler votre commande, 2 solutions :

Par chèque : renvoyer cette fiche accompagnée de votre chèque à l'ordre de «EPS et Société», au CENTRE EPS ET SOCIETE – 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS  
En ligne (via Paypal) [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr)  
Contact : [secretariat@epsetsociete.fr](mailto:secretariat@epsetsociete.fr) - 01 44 62 82 23

## LES CORRESPONDANTS SNEP REGIONAUX POUR LE SECTEUR SPORT

Section	Nom/prénom	Adresse	E-mail
Aquitaine	NIKONOFF Luc	DRJSCS Aquitaine - Espace Rodesse - 103 rue de Belleville 33062 BORDEAUX CEDEX	luc.nikonoff@ffsa.asso.fr
Auvergne	CHAUDIER Thierry	SNEP FSU- Maison du Peuple - 22 rue Gabriel Peri - 63000 Clermont Ferrand	s3-clermont@snepfusu.fr
Bretagne	DORE Pierre-Yves	DDCSPP Ille et Vilaine - 15 avenue de Cucillé - CS 90000 - 35919 Rennes CEDEX 9	pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr
	RIOU Patrick	DDCS Finistère - BP 31115 29101 QUIMPER CEDEX	patrick.riou@finistere.gouv.fr
Centre	AUSTERLITZ Michel	CREPS REGION CENTRE - 48 avenue du Maréchal Juin - 18000 Bourges	michel.austerlitz@wanado.fr
Champagne Ardennes	CARPENTIER Mathias	03 rue du Chemin des Dames - 02160 JUMIGNY	s3-reims@snepfusu.net
Corse	MEDORI Jean Michel	1 Rue Davin - 20000 AJACCIO	s3-corse@snepfusu.net
Ile de France	BARBOZA Dany	CREPS IDF - 1 rue du Docteur le Savoureux - 92291 CHATENAY MALABRY CEDEX	Dany.Barboza@creps-idf.fr
	MISEREY Luc	DDJS Yvelines - Pole Sport - BAT 7 - 7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES	luc.miserey@yvelines.gouv.fr
Languedoc Roussillon	BASSIS Patrick	47 Rue des Fontaines - 30420 CALVISSON	s3-montpellier@snepfusu.net
	DAVID Yvan	DRJSCS LANGUEDOC ROUSSILLON - 3 rue Charles Flahaut 34094 MONTPELLIER CEDEX 5	yvan.david@languedoc-roussillon.fff.fr
Limousin	PRECIGOUT Emmanuel	DDCSPP CORREZE - Cité administrative Jean Montalat - BP 314 19011 TULLE CEDEX	emmanuel.precigout@correze.gouv.fr
	MALEYRIE Alexandre	DDCSPP HAUTE VIENNE - 39 Ave de la Libération - CS 33918 87039 LIMOGES CEDEX	alexandre.maleyrie@haute-vienne.gouv.fr
Lorraine	NATTER Gwenaëlle	DRJSCS Lorraine - 4 rue Bénit - CS 10011 - 54000 Nancy	gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr
Midi Pyrénées	DEJEAN Alain	DRJSCS MIDI PYRENEES - 5 rue du Pont - BP 7009 - 31069 TOULOUSE CEDEX 7	alain.dejean@drjscs.gouv.fr
	CASTELLAN André	SNEP-FSU - 2 Avenue Jean Rieux - 31500 TOULOUSE	s3-toulouse@snepfusu.net
Nord Pas de Calais	BOULOGNE Marc	SNEP FSU - Bourse du Travail - 276 Bd de l'Usine - 59800 LILLE	s3-lille@snepfusu.net
Basse Normandie	HEUZARD Jean Pierre	DRJSCS Basse Normandie - 2 place Jean Nouaille - CS 55427 -14054 Caen CEDEX 4	jean-pierre.heuzard@jeunesse-sports.gouv.fr
	MALASSIGNE Jean	DRJSCS Basse Normandie - 2 place Jean Nouaille - CS 55427 14054 Caen CEDEX 4	jean.malassigne@drjscs.gouv.fr
Haute Normandie	BARRES Cécile	505 rue de la Perruque 76400 COLLEVILLE	s3-rouen@snepfusu.net
	DELAUNE Gilles	DDCS EURE POLE SPORT - Cité administrative bd Chauvin - 27023 Evreux	gilles.delaune@eure.gouv.fr
Pays de Loire	SAIDOU Nordine	DDCS LOIRE ATLANTIQUE POLE SPORT - Maison de l'Administration Nouvelle 9 Rue René Viviani - CS 86227 - 44262 Nantes CEDEX 2	nordine.saidou@loire-atlantique.gouv.fr
Picardie	GUELOU Michel	4 rue de la Brasserie - 60400 NOYON	s3-amiens@snepfusu.net
Poitou Charentes	MAUVILLAIN Christophe	SNEP-FSU- 16 Ave du Parc d'Artillerie- 86034 POITIERS CEDEX	s3-poitiers@snepfusu.net
	BONNIFAIT JEROME	CREPS POITIERS - Château de Boivre - 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD	jerome.bonnifait@creps-poitiers.sports.gouv.fr
Provence Alpes Côte d'Azur	REMILLIEUX Sébastien	CREPS Anitbes - Fort Carré - Avenue du 11 novembre - Fort Carré - 06600 Antibes	sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr
Rhône Alpes	LATREILLE Aurélie	DRJSCS RHONE ALPES - 245 rue Garibaldi - 69422 LYON CEDEX 3	syndicat-fsu-drjscs69@drjscs.gouv.fr
	STODEZYK Eric	SNEP FSU - Bourse du Travail - 205 Place Guichard - 69003 LYON	s3-lyon@snepfusu.net
Martinique	FLAMAND Véronique	DDJS MARTINIQUE - Pole Sport - 14 rue André Alikier - BP 669 97262 FORT DE France	veronique.flamand2@drjscs.gouv.fr
Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Nlle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon		SNEP National - 76 rue des Rondeaux - 75020 Paris	mjs@snepfusu.net
LA REUNION	LEGUILLOUX Anouk	5 rue Fleur de Jade - La carré des Lataniers A11 - 97438 SAINTE MARIE	anouk.leguilloux@gmail.com

## Pourquoi se syndiquer :

**La cotisation coûte peu :** vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation (que vous payez ou non des impôts - 100 euros de cotisation ne vous coûtent que 34 euros).

**Se syndiquer :** c'est se relier à un outil collectif professionnel où on échange, on s'informe, on débat, on critique, on propose, on s'organise pour agir... C'est pouvoir être renseigné, conseillé, défendu, mais aussi aider les autres. C'est vouloir une société juste, humaniste, émancipatrice, fraternelle et solidaire...

C'est un acte citoyen ! C'est un acte pour donner les moyens au SNEP-FSU et à ses militants, à tous les échelons, de leurs actions.

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation

**IDENTITE** sexe  F  M date de naissance / / 19

**ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT**

 nom  
 nom de JF  
 prénom  
**ADRESSE** principale / auxiliaire  
 voie  
 complément d'adresse  
 code postal et localité  
 @dresse mèl  
 fixe : / mobile : 0

 code établissement  
 nom  
 voie  
 code postal et localité  

ECHELON ou Groupe pour les retraités	SITUATION ADMINISTRATIVE			
	TZR	POSTE	FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre
	SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	DISPO
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGÉ STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

**ENVOI du BULLETIN**  
 adresse personnelle  adresse établissement  
 Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.  
 Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

**Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.**  
 J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS  
 date / signature

**COTISATIONS SNEP METROPOLE 2015-2016**

◆ **Collègue exerçant en DOM, COM,ETRANGER : se reporter à la grille spécifique**

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext		138 €	145 €	153 €	157 €	167 €	179 €	191 €	206 €	221 €
Prof : Hors Classe	167 €	189 €	202 €	216 €	234 €	249 €	263 €				
Bi-admissible			142 €	149 €	158 €	169 €	178 €	191 €	206 €	222 €	232 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext		161 €	175 €	187 €	200 €	214 €	230 €	247 €	263 €	276 €
Agrégé-CTPS Hors Classe	221 €	234 €	247 €	263 €	276 €	296 €	308 €	324 €			
AE-CE-PEGC		115 €	122 €	127 €	133 €	140 €	146 €	154 €	162 €	172 €	182 €
CE-PEGC Hors Classe			172 €	182 €	206 €	221 €					
CE-PEGC Classe Ex.	206 €	223 €	234 €	249 €	263 €						
MA et CDI	102 €	110 €	113 €	121 €	129 €	136 €	146 €				

**CATEGORIE PROFESSIONNELLE**

PROF EPS	PROF Hors Cl.	Prof Stagiaire	
AGREGÉ	AGR CTPS Hors Cl.	BI-ADMISSIBLE	AGR Stagiaire
CE	CE Hors Cl.	CE Classe Ex.	
PROF de Sport	PROF de Sport Hors Classe	CTPS	PROF de Sport Stagiaire
PCEA Agri			
NON TITULAIRE	CONTRACTUEL	MA - CDI	VACATAIRE
RETRAITE			

**AUTRES SITUATIONS**

◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : **100€**      ◆ Agrégés stagiaires sur premier poste : **110€**  
 ◆ Vacataire **42 €** - Contractuel **42 €**      ◆ Congé formation : **100€** - Congé parental - Disponibilité : **42€**  
 ◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de service      ◆ Stagiaires non reclassés : selon échelon de la catégorie d'origine  
 ◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

**ABONNEMENT BULLETIN 60 euros**

◆ Non titulaire non réemployé **30€**      ◆ Etudiant (fournir un justificatif) **30€**

**Retraités et Contrats Locaux HDF**

Montant du traitement net ou de la pension mensuelle	Groupe	Cotisation
	Inférieur à 1000€	1
entre 1001€ et 1300€	2	65 €
entre 1301€ et 1550€	3	80 €
entre 1551€ et 1800€	4	91 €
entre 1801€ et 2050€	5	100 €
entre 2051€ et 2300€	6	114 €
entre 2301€ et 2500€	7	130 €
entre 2501€ et 2700€	8	144 €
entre 2701€ et 2900€	9	156 €
supérieur à 2900€	10	164 €

**JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION**

 Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP      Nombre de chèques (maximum 5): 

 Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous      Nombre de prélèvements (maximum 5):   
 1er mois de prélèvement       Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

**PRELEVEMENT MANDAT**

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  
 « Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque »

 Nom  
 Prenom  
 Adresse  
 Compl. Adresse  
 Code Postal - Ville  
 Pays  
 Code IBAN  
 Code BIC

**Pour le compte du**  
**SNEP**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**

**Ref : Cotisation SNEP**

 à :      le :  
 Signature

 Paiement :  Recurrent      **MERCI DE JOINDRE UN RIB**  
 NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS